



Logements locatifs sociaux

Offre nouvelle - État d'avancement au 15 novembre

Objectifs et enveloppes 2023

Le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement du 30 mars 2023 a territorialisé l'objectif ministériel de 11 000 logements. Cet objectif est composé de **3 960** prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI), **4 840** prêts locatifs à usage social (PLUS) et **2 200** prêts locatifs sociaux (PLS). L'enveloppe budgétaire pour atteindre ces objectifs s'élève à 46 130 161 € en tenant compte de l'enveloppe sobriété foncière dimensionnée pour 1 510 logements (PLAI/PLUS).

L'objectif 2023 pour les **PLAI adaptés** s'élève à **299**, accompagné d'une enveloppe de 4 957 120 €.

En dehors de l'offre nouvelle, une enveloppe de 2,2 M€ est disponible pour un objectif d'opérations de réhabilitation lourde/rénovation énergétique de 366 logements.

État de l'avancement des agréments

En nombre de logements PLAII/PLUS/PLS

Au 15 novembre, **54** dossiers sont agréés pour **754** logements locatifs sociaux, soit 6,9 % de l'objectif (8,4 % en 2021 et 9,7 % en 2022).

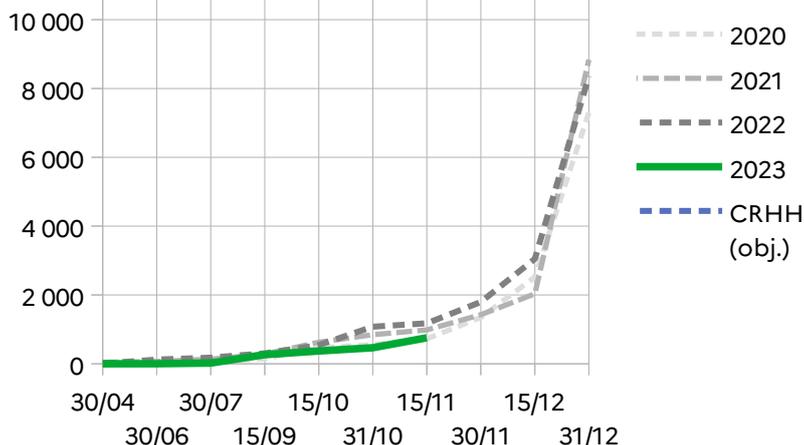
Par ailleurs,

- 114 dossiers sont en instruction pour

2 874 logements,

- 128 dossiers sont programmés pour

2 896 logements.



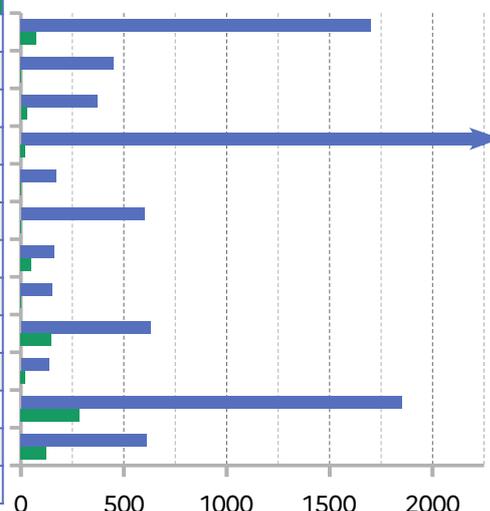
État de l'avancement des agréments par territoire de gestion

En nombre de logements PLAII/PLUS/PLS

Seuls sont comptabilisés les dossiers dont les décisions d'agrément sont téléversées ou signées électroniquement dans la plateforme SIAP (mentionnée à l'article D331-111 du CCH)

Gestionnaires des aides à la pierre :	Nombre de LLS PLAII / PLUS / PLS	Obj. CRHH 03/2023	% Obj. 2023
Nice-Côte-d'Azur	74	1 700	4,4%
Sophia-Antipolis	2	450	0,4%
Pays de Grasse	29	370	7,8%
Aix-Marseille-Provence	21	4 165	0,5%
Arles-Crau-Camargue-Mont.	0	173	0,0%
Dracénie Provence Verdon	0	600	0,0%
DDT Alpes-Haute-Provence	51	162	31,5%
DDT Hautes-Alpes	0	153	0,0%
DDTM Alpes-Maritimes	148	630	23,5%
DDTM Bouches-du-Rhône	21	135	15,6%
DDTM Var	285	1 850	15,4%
DDT Vaucluse	123	612	20,1%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	754	11 000	6,9%

■ Agréments 2023
■ Objectif CRHH 30 mars 2023



Source : Ministère chargé du logement - SIAP (Données maîtres d'ouvrage et gestionnaires) – extraction des données le 15 novembre 2023

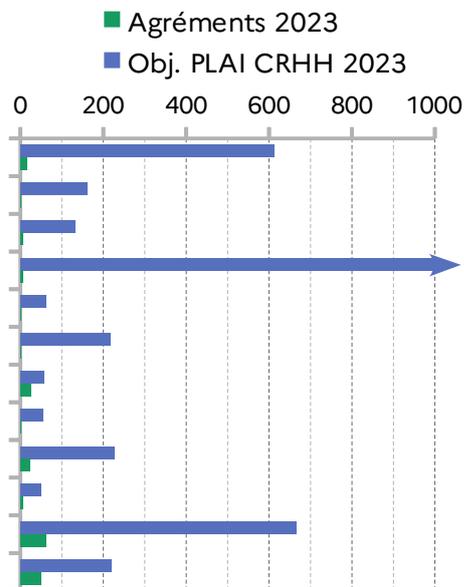
Réalisation : DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur / Service Énergie Logement / Unité Production Logements et Foncier

Contact : uplf.sel.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr

Site internet : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/les-agrements-r419.html>

Dates : 30 avril - 15 juin - 15 septembre - 15 et 31 octobre - 15 et 30 novembre - 15 décembre – janvier (bilan)

	PLAI			PLUS		PLS	
	PLAI agréés	Objectif 2023	(dont PLAI adapté)	PLUS agréés	Objectif 2023	PLS agréés	Objectif 2023
MET NCA	16	3%	3	38	5%	20	6%
CA SA	0	0%	0	2	1%	0	0%
CA PG	5	4%	0	14	9%	10	14%
MET AMP	6	0%	0	9	0%	6	1%
CA ACCM	0	0%	0	0	0%	0	0%
CA DPVa	0	0%	0	0	0%	0	0%
DDT 04	25	43%	0	26	36%	0	0%
DDT 05	0	0%	0	0	0%	0	0%
DDTM 06	24	11%	2	40	14%	84	67%
DDTM 13	7	14%	0	11	19%	3	11%
DDTM 83	62	9%	1	79	10%	144	39%
DDT 84	49	22%	5	74	27%	0	0%
PACA	194	5%	11	293	6%	267	12%



Programmation 2023

Les intentions (projets proposés) des organismes de logement social (OLS) sur la plateforme SIAP représentent **8 172** logements (373 dossiers) au 15 novembre. Ces intentions représentent 74 % de l'objectif de 11 000 (85 % en 2021, 77 % en 2022).

Au 15 novembre, 128 opérations sont en attente de dépôt de dossiers (2 896 logements), et 114 dossiers (2 874 logements) sont en instruction. Avec les 54 dossiers engagés, 6 524 logements sont ou ont passé l'étape d'accord de programmation dans le SIAP, soit 59 % (contre 86 % en 2022 et 85 % en 2021).

Les enveloppes pour les subventions État

En 2023, le montant moyen de subvention pour un PLAI est porté à 10 000 €/lgt. (+200 € par rapport à 2022).

La prime en acquisition-amélioration (A-A) pour les PLAI et PLUS, est étendue pour les opérations en démolition-reconstruction (D-C)

Une prime régionale issue de l'AAP "Confort d'été" peut s'ajouter aux primes A-A.

La prime nationale pour les opérations issues du DPU en communes carencées est reconduite.

Afin d'accroître la production de logement social, la DREAL a proposé pour les communes de Marseille, Nice et Toulon, de remonter le forfait PLAI à 17 000 €/lgt et subventionner les PLUS à 7 000 €/lgt.

Les montants moyens de subventions peuvent être augmentés, dans la limite de leur doublement, pour les résidences sociales et pensions de famille après étude avec le gestionnaire.

Consommation des enveloppes pour les subventions État	FNAP 479	FNAP 480
	Opérations nouvelles	PLAI adaptés
Nice-Côte-d'Azur	306 500 €	55 890 €
Sophia-Antipolis	0 €	0 €
Pays de Grasse	56 800 €	0 €
Aix-Marseille-Provence	60 000 €	0 €
Arles-Crau-Camargue-Montagnette	0 €	0 €
Dracénie Provence Verdon agglom.	0 €	0 €
DDT Alpes-Haute-Provence	288 900 €	0 €
DDT Hautes-Alpes	0 €	0 €
DDTM Alpes-Maritimes	260 400 €	37 260 €
DDTM Bouches-du-Rhône	70 000 €	0 €
DDTM Var	758 500 €	18 630 €
DDT Vaucluse	469 500 €	93 150 €
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 270 600 €	204 930 €